

DÉCISION N° 2026-D-071

Objet : Attribution et signature du marché de prestation intellectuelle « Réalisation d'un suivi thermique sur le Giffre et d'une étude de faisabilité pour la restauration et la diversification des habitats piscicoles entre Samoens et Morillon/Verchaix » 2026-PI-01

Le Président du Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-10 ;

Vu le Code de la Commande Publique et notamment l'article L2131-1 ;

Vu l'Arrêté PREF/DCRL/BCLB-2022-0035 du 12 décembre 2022 approuvant la modification des statuts du Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents (SM3A) ;

Vu la délibération D2020-04-09 du Comité syndical du 18 septembre 2020, accordant délégation au Président d'une partie des attributions de l'organe délibérant, s'agissant notamment de l'alinéa 6 : « Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des accords-cadres et marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon une procédure adaptée en raison de leur montant, ainsi que des marchés publics négociés sans publicité ni mise en concurrence préalables lorsque les crédits correspondants sont inscrits au budget » ;

Considérant que l'action MAH-23 / B-4 « Etude de suivi thermique du Giffre pour les habitats piscicoles » est inscrite et subventionnée dans le cadre du contrat Eau et Climat par l'agence de l'eau et du contrat Haute-Savoie Nature par le Conseil Départemental 74 ;

Considérant que l'action « Etude de faisabilité pour la restauration et la diversification des habitats piscicoles entre Samoens et Morillon/Verchaix » est subventionnée dans le cadre du plan pêche par le Conseil Départemental 74 ;

Considérant que l'acheteur public peut recourir à une procédure adaptée lorsque le besoin est inférieur à 216 000€ HT (seuil en vigueur au moment du lancement de la consultation) ;

Considérant que la consultation relative au marché de prestation intellectuelle « Réalisation d'un suivi thermique sur le Giffre et d'une étude de faisabilité pour la restauration et la diversification des habitats piscicoles entre Samoens et Morillon/Verchaix » (marché 2026-PI-01) a été lancée sur AWS (via-MP74) le 28-01-2026 et achevée le 18-02-2026 à 12h00 ;

Considérant que deux candidats ont répondu à la consultation ;

Considérant l'avis de la commission MAPA réunie le 02-03-2026 ;

DÉCIDE

Article 1 : D'attribuer le marché de travaux n° 2026-PI-01 « Réalisation d'un suivi thermique sur le Giffre et d'une étude de faisabilité pour la restauration et la diversification des habitats piscicoles entre Samoens et Morillon/Verchaix » à l'entreprise SCIMABIO Interface – 5 rue des Quatre Vents – 74200 THONON LES BAINS pour un montant de 87 910,40 € HT soit 105 492,48 € TTC.

Article 2 : De signer le marché et tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

La présente décision sera inscrite au registre des décisions, publiée au recueil des actes administratifs et copie sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Bonneville ;
- Madame la comptable publique assignataire de Bonneville ;
- A l'entreprise SCIMABIO Interface

Fait à Saint Pierre en Faucigny, le **12.03.2026**
Bruno FOREL, Président du SM3A

Acte certifié exécutoire par le Président du SM3A
compte tenu de :

- sa réception en sous-préfecture le :
- sa publication le :

Le Président

